PER - Fiche 3

Couverture du sol sur les terres ouvertes (TO)

Année de récolte ☐

Nom et prénom : .... N° expl. : ☐

Rue / Hameau / Ferme : .... N° de tél. : ....

NPA / Localité : .... Natel : ....

- **Concerne les exploitations comptant plus de 3 ha de terres ouvertes (sans tunnels) ① à l'exception des parcelles en zones de montagne II à IV.**
- **Les dates de récolte des précédents, les dates de semis des cultures intermédiaires ou des cultures principales, les interventions de lutte contre les mauvaises herbes, etc., doivent être indiquées dans le carnet des champs.**

Parcelles		Cultures précédentes encore en place le 31.08 ou cultures intermédiaires		Cultures principales sur les terres ouvertes (TO) ① pour la nouvelle campagne de récolte	
No	**No commune et nom parcelle**	②	③	**Campagne 200 ….**	**Surfaces (ha)**
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.

Total des terres ouvertes (TO) .

① Les terres ouvertes (TO) comprennent : les grandes cultures (céréales, sarclées, etc.) + les jachères tournantes et florales + les cultures spéciales annuelles (cultures maraîchères, fraises, etc.) - voir fiche 1. Dans le cas de la couverture du sol, les surfaces sous tunnel, déjà couvertes, ne sont pas prises en compte pour le calcul des 3 ha, ni soumises aux exigences de couverture.

② Indiquer la culture principale précédente encore en place le 31.08 (betterave, maïs, pdt, prairie, tournesol, cultures maraîchères, etc.) ou la culture intermédiaire mise en place (engrais vert, dérobées, maïs en vert, culture maraîchère d'automne, etc.).

③ - Pour une culture **P**récédente encore en **P**lace le 31.08 : mettre **P**.
- Pour les cultures intermédiaires mises en place en **A**utomne : mettre **A** : si semis avant le 15 septembre (cas normal); mettre **R** : après céréales, si semis **R**etardé pour permettre de lutter contre des mauvaises herbes problématiques (attention : semis avant le 30 septembre).

Lieu, date : .... Signature de l'exploitant : ....

Exemple

PER - Fiche 3

Couverture du sol sur les terres ouvertes (TO)

Année de récolte 2009

Nom et prénom : PER Exemple

N° expl. : 12345678

Rue / Hameau / Ferme :

N° de tél. : 021 987.65.43

NPA / Localité :

Natel : 079 234.56.78

- **Concerne les exploitations comptant plus de 3 ha de terres ouvertes (sans tunnels) ① à l'exception des parcelles en zones de montagne II à IV.**
- **Les dates de récolte des précédents, les dates de semis des cultures intermédiaires ou des cultures principales, les interventions de lutte contre les mauvaises herbes, etc., doivent être indiquées dans le carnet des champs.**

Parcelles		Cultures précédentes encore en place le 31.08 ou cultures intermédiaires		Cultures principales sur les terres ouvertes (TO) ① pour la nouvelle campagne de récolte	
No	No commune et nom parcelle	②	③	Campagne 2009	Surfaces (ha)
7	1234 La Perche 1			Colza d'automne	1.40
3	" Grand Clos 2			Orge d'automne	2.30
1+2	" Pose + Hangar			Blé d'automne	6.00
14a+b	1238 Bois des Cerfs			Blé d'automne	2.65
4	1234 Rionzi	Phacelia	A	Betterave à sucre	1.00
5a)	" La Haie	Phacelia	A	Betterave à sucre	0.70
6a)	" La Rippe 1	Seigle à faucher en vert	R	Betterave à sucre	1.00
8	" Les Fiches	Prairie temporaire	P	Pdt	2.00
9	" Bujon	Phacelia	A	Pdt	0.70
17	" Louche	Poireaux	P	Maïs plante	0.40
11a)	" Pontet 1	Seigle à faucher en vert	R	Maïs plante	0.55
15)	" Pose 2	Jachère florale	P	Jachère florale	0.20
1c)	" Pose 3			Jachère tournante (Semis en automne)	0.55
					.
16	" En Grévé	Phacelia	A	Fraises annuelles	0.25
6b)	" La Rippe 2	Phacelia	A	Tabac	0.45
6c)	" La Rippe 3	Rampon	P	Salades (2 séries)	0.25
12	" Pontet 2	Phacelia	A	Choux-fleurs	0.35
13	" Pontet 3	Côtes de bettes	P	Poireaux	0.35
					.
					.
					.
					.
					.
					.
					.

Total des terres ouvertes (TO) 21.10

① Les terres ouvertes (TO) comprennent : les grandes cultures (céréales, sarclées, etc.) + les jachères tournantes et florales + les cultures spéciales annuelles (cultures maraîchères, fraises, etc.) - voir fiche 1. Dans le cas de la couverture du sol, les surfaces sous tunnel, déjà couvertes, ne sont pas prises en compte pour le calcul des 3 ha, ni soumises aux exigences de couverture.

② Indiquer la culture principale précédente encore en place le 31.08 (betterave, maïs, pdt, prairie, tournesol, cultures maraîchères, etc.) ou la culture intermédiaire mise en place (engrais vert, dérobées, maïs en vert, culture maraîchère d'automne, etc.).

③ - Pour une culture **P**récédente encore en **P**lace le 31.08 : mettre **P**.
- Pour les cultures intermédiaires mises en place en **A**utomne : mettre **A** : si semis avant le 15 septembre (cas normal); mettre **R** : après céréales, si semis **R**etardé pour permettre de lutter contre des mauvaises herbes problématiques (attention : semis avant le 30 septembre).

Lieu, date : Lausanne, le 15 octobre 2008 signature de l'exploitant : E. Per